

Processions à Cervens

La loi de séparation des églises et de l'État, à l'initiative du député socialiste Aristide Briand, est proclamée le 9 décembre 1905. Elle met fin au régime concordataire de 1801, conclut par le pape Pie VII et Napoléon Bonaparte qui régissait les rapports entre l'Église catholique (seule religion admise à l'époque) et le gouvernement français.

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. [...] »
Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] »

En terres catholiques, cette loi a provoqué des protestations parmi les populations, notamment pour la réalisation de l'inventaire des biens de l'Église. Le 9 novembre 1907, probablement pour faire cesser des troubles dans sa commune, la maire Maurice Vittet prend un arrêté interdisant les processions.

*« Le maire de la commune de Cervens,
« Vu les articles 91, 94 à 97 de la loi du 5 avril 1884, considérant que les processions et autres manifestations extérieures du culte sont de nature à provoquer des désordres ou à faire craindre des conflits pouvant être dangereux pour la sécurité publique,
« Arrête :
« À partir de la publication du présent arrêté, la circulation et le stationnement des processions et autres manifestations extérieures du culte sont interdites sur les voies et places publiques de la commune de Cervens. »
Signé : Le maire, Vittet Maurice*

Il sera à nouveau question de cet arrêté en juillet 1930, probablement pour les mêmes raisons. Mais, comme en témoignent les photos ci-dessous, prises en juin 1931 à l'occasion « de la Fête-Dieu, de la communion solennelle et de la première messe du premier prêtre de la paroisse depuis au moins la Révolution française et, enfin, la procession de réparation et de la bénédiction de la nouvelle croix du Reyret » (*extrait du bulletin paroissial de juillet 1931, le curé étant l'abbé Bergier*), des processions ont encore eu lieu par la suite. Elles ont cessé au début des années 1960.

L'écrivain Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947), dans *Jean Luc persécuté* donne la description d'une procession à l'occasion de la Fête-Dieu, dans un village catholique du Valais, vers 1900 : « Ce fut encore bien autre chose le jour de la Fête-Dieu, qui est une des grandes fêtes. La procession, ce jour-là fait le tour du village. Le long des rues partout où elle devait passer, on avait planté des acacias, tout neigés de fins flocons blancs qu'on avait été couper dans les haies. En outre, trois grands reposoirs avaient été dressés et ornés d'images et de vases, avec des dais enguirlandés. Alors, au son des cloches, quand l'heure fut venue, tout le village s'ébranla, pour aller à l'église, d'où partit la procession.

« Longue comme tout, avec les croix, les bannières de couleur, les soldats aux beaux uniformes, la fanfare, les tambours, les petites filles à robe de mousseline blanche, des couronnes dans les cheveux, les filles sous leurs voiles, et puis les hommes et puis les femmes marchant sur deux rangs et chantant, elle se déroula à travers le village jusqu'au reposoir près de la fontaine ; les cloches sonnaient, les mortiers portaient. »

C'était, à s'y méprendre, la copie conforme des processions de Cervens.